



## Communication aux parents

### Inscription transport scolaire

↓ NOUVELLE PLATEFORME ↓

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, il sera **obligatoire pour tous les parents du primaire et du secondaire** d'inscrire leurs enfants au transport en utilisant **la nouvelle plateforme d'inscription** qui est disponible sur le site Internet du [Centre de services scolaire de Portneuf](#). Cette nouvelle procédure a pour objectif d'optimiser la gestion des places dans les autobus et devra être renouvelée annuellement.

### La période pour s'inscrire au transport scolaire se déroulera du 5 au 20 juin 2025.

Les détails du parcours de votre enfant (numéro d'autobus, arrêt et horaire) seront disponibles sur Mozaïk- portail vers la mi-août.

### Admissibilité au transport scolaire gratuit

Le transport scolaire est offert, sans frais, le matin et à la sortie des classes aux élèves qui fréquentent leur école de bassin ou l'école désignée par le Centre de services scolaire de Portneuf, à condition que la distance entre le domicile principal et l'école soit à plus de :

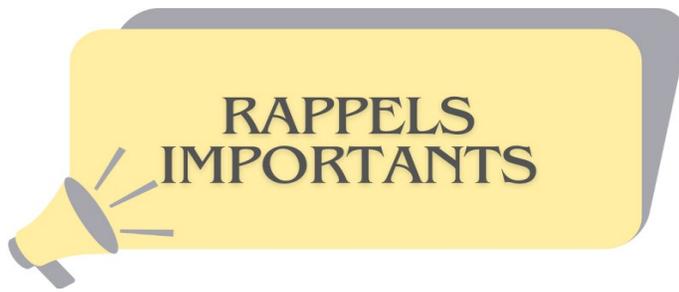
- 600 mètres pour les élèves du préscolaire (4 et 5 ans)
- 1 400 mètres pour les élèves du primaire
- 1 700 mètres pour les élèves du secondaire

**Les élèves qui ne sont pas éligibles au transport scolaire en raison d'un choix-école ou de la distance entre leur domicile principal et l'école, y compris ceux âgés de 4 et 5 ans, pourraient obtenir une place selon les disponibilités. Pour ce faire, il est nécessaire de remplir annuellement le formulaire « [Demande de places disponibles](#) » et d'acquitter les frais déterminés par le centre de services.**

La tarification qui a été établie pour l'année scolaire 2025-2026 est :

<b>1 enfant</b>	<b>275,00 \$</b>
<b>2 enfants</b>	<b>380,00 \$</b>
<b>3 enfants et plus</b>	<b>425,00 \$</b>

\* *L'article 6.1.1. de la [Politique relative à l'organisation du transport scolaire](#) s'applique à tous les élèves incluant les élèves du préscolaire (4 et 5 ans). De plus, une place disponible pourrait être retirée en cours d'année si celle-ci devenait requise pour offrir le transport à un élève ayant droit au transport.*



- Nous vous rappelons qu'il est très important de communiquer avec le secrétariat de l'école de votre enfant pour toute modification relative à son dossier scolaire, par exemple : un changement d'adresse, l'ajout d'une adresse complémentaire (primaire seulement), un nouveau numéro de téléphone ou de garde partagée.

Toute inexactitude dans son dossier scolaire peut entraîner un retard dans le traitement de votre demande de transport.

- Le Service du transport scolaire n'offre pas de transport sur une base occasionnelle pour se rendre vers le lieu de travail, aux activités parascolaires ou chez des amis. Il est strictement interdit à un élève d'embarquer dans un autre autobus que celui qui lui a été attribué en début d'année scolaire.

- Pour communiquer avec le Service du transport scolaire rendez-vous sur le site Internet du Centre de services scolaire de Portneuf dans la section consacrée au transport et utilisez les différents formulaires disponibles :

- [Demandes de changement d'arrêt ou de modification à un parcours](#)
- [Places disponibles \(demandes payantes - zones de marche\)](#)
- [Déclarer un incident survenu dans le transport](#)
- [Autres situations – Informations et questionnements](#)

**La ligne Urgence-Parents doit être utilisée pour les urgences liées à la sécurité des élèves qui nécessitent une attention immédiate : 418-285-5002.**